

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Declaration de Maladie

N° W21-643115

124613

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 12653

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ZEKRI Hicham

Date de naissance : 01/07/1983

Adresse : Bouleauine Golf City Villa 402

Tél. : 06 63 28 56 16

Total des frais engagés :

DR. MOHAMED EL-HOUAR

600,00

Dhs

PEDIATRE

Spécialiste diplômé de la Faculté de Paris
Bd Al Massira Al Khadra-Casablanca
Tél: 05 22 99 57 38 - 05 22 99 57 39

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

04/07/2022

Nom et prénom du malade :

ZEKRI ANYA CAT

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Fev Fe guthie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 04/07/2022

Authorisation CNDP N° : A-A-215/2019

VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie

N° W21-643115

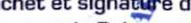
Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule :
Nom de l'adhérent(e) :
Total des frais engagés :
Date de dépôt : H. HAKANI



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01-07 2019	VL		G	INP : <input type="text"/> Signed EL-HOUCINE Name of the Faculty of Al Khadra Casablanca 38 - 6322 Casablanca 

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
LABORATOIRE Docteur FILALI Mounir 93, Boulevard Aboual 93061091 - TP 36336941	04/07/92	B2	600 Dhs

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VIOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

BELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : []												
				COEFFICIENT DES TRAVAUX												
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX												
	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>H</td> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>G</td> <td>35533411</td> <td>11433553</td> </tr> </table>			H	25533412	21433552	D	00000000	00000000	B	00000000	00000000	G	35533411	11433553	MONTANTS DES SOINS
	H	25533412	21433552													
	D	00000000	00000000													
	B	00000000	00000000													
	G	35533411	11433553													
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION			DATE DU DEVIS												
				DATE DE L'EXECUTION												

Docteur Mohamed El HOUARI

SPECIALISTE DIPLOME DE LA FACULTE DE

MEDECINE DE PARIS

PEDIATRE

Toxicologie et Pharmacologie Clinique

Asthme de l'enfant

Membre de la société Francise

de Pédiatrie

SUR RENDEZ-VOUS

الدكتور محمد الهواري

خريج كلية الطب بباريس

اختصاصي في أمراض الأطفال

أمراض التسمم و بحث الأدوية

أمراض الربو للأطفال

عضو في الجمعية الفرنسية لطب الأطفال

بالموعد

Casablanca, le

٠٤-٧-٢٠٢٢

Dr ZEKRA ANYA HANNA

Fam

Test de GUTHRIE

LABORATOIRE G Lab
Docteur FILALI Mounir
93, Boulevard Anoual
N°TÉ 093061091 - TP 36336941

Dr. Mohamed EL-HOUARI
PEDIATRE
Spécialiste diplômé de la Faculté de Paris
75, Bd Al Massira Al Khadra-Casablanca
TEL: 05 22 99 57 38 - 05 22 99 57 39

0522 99 57 38 / 0522 99 57 39 شارع المسيرة الخضراء - الدار البيضاء الهاتف : العيادة :

75, Bd Al Massira Al Khadra - Casablanca

Téléphone : C. : 05 22 99 57 38 / 05 22 99 57 39 - Fax : 05 22 99 57 40

Relevé d'Honoraires N° : 2207042184

Casablanca le 04-07-2022

BB Bb ZEKRI

Demande N° 2207042184

Date de l'examen : 04-07-2022

Analyses :

CN	Analyse	Récapitulatif des analyses	
		Clé	Coefficient
	Prélèvement externe TEST DE GUTHRIE 6	B E	0 600

Total des B : 0

TOTAL DOSSIER : 600 DH

Arrêtée le présent relevé à la somme de : six cents dirhams

Conformément à la législation, il est interdit de modifier les dates de facturation.



LABORATOIRE G Lab
Docteur FILALI Mounir
93, Boulevard Anoual
INPE 093061091 - TP 36336941

Edition le Samedi 30 Juillet 2022 à 09:08

CLINIQUE GHANDI
54, Boulevard Ghandi

20000 CASABLANCA

Résultats de BB Bb ZEKRI
Né(e) le 02-07-2022
Dossier : 2207042184

BB Bb ZEKRI

20000 CASABLANCA

Prélevé le : 04-07-2022 à heure non communiquée par Infirmière Clinique
Dossier enregistré le: 04-07-2022 à 17:54
Compte-rendu annule et remplace le rapport du 22-07-2022 à 12:13

Intervalles de référence

Antériorités

INFORMATION PATIENTVos résultats d'analyses sont disponibles sur le site <http://www.glab.ma> à la rubrique "Serveur des Résultats".**Identité du patient :****Identité du patient transmise et contrôlée par le préleveur****BIOCHIMIE SPECIALISEE****TEST DE GUTHRIE***Par technique de Fluorimétrie sur la Plateforme Victor de PERKIN ELMER***PHENYLCETONURIE**

Phénylalanine : 0.87 mg/dL (0.00–3.00)

HYPOTHYROÏDIE CONGENITALE

TSH : 1.80 µUI/mL (0.00–20.00)

HYPERPLASIE DES SURRENALES

17-Hydroxyprogesterone : 5.00 nmol/L (0.00–25.00)

MUCOVISCIDOSE

Dosage de trypsine immunoréactive 14.00 µg/L (0.00–65.00)

HEMOGLOBINOPATHIE

Electrophorèse de l'hémoglobine : Profil électrophorétique normal.

Docteur MOUNIR FILALI
93, Boulevard Anoual TP 36336941
INPF 09304109

Dossier traité par : Docteur Mounir FILALI

Laboratoire G Lab

DEFICIT EN G6PD

Glucose-6-Phosphate Déshydrogénase (G6PD)	6.10	U/g Hb	(>2.80)
:	0.39	MU/mol Hb	(>0.18)

Prélèvement à Domicile

Chère patiente et cher patient,

En tenant compte des contraintes sanitaires en rapport avec la pandémie de COVID-19, le laboratoire **G Lab** a mis en place tous les dispositifs nécessaires, conformément aux réglementations d'hygiènes en vigueur, pour votre protection lors de votre présence dans le laboratoire.

Vous avez également la possibilité de faire réaliser vos prélèvements à domicile.

Nous mettons à votre disposition sur rendez-vous une équipe dédiée.

Contact :

Tél. + 212 522 86 09 10

E-mail : contact@glab.ma

Dossier validé biologiquement par : Docteur Mounir FILALI
LABORATOIRE G Lab
Docteur Mounir FILALI / Anoual
93, Boulevard Anoual
INPE 093061091 / 36336941

BB Bb ZEKRI

Prescripteur : CLINIQUE GHANDI

Demande N° : 2207042184

TEST DE GUTHRIE

Certaines maladies qui ne sont pas visibles à la naissance, mais peuvent avoir des conséquences sérieuses chez les enfants atteints

Les maladies dépistées sont :

1. La phénylcétonurie (fréquence 1/16 000 bébés)

Elle est due à l'accumulation dans l'organisme de la phénylalanine, un des composants des aliments que nous mangeons chaque jour. Le test de Guthrie permet de détecter dans le sang du bébé malade, une augmentation de la phénylalanine qui empêche le cerveau de se développer normalement.

Un régime pauvre en aliments naturellement riches en phénylalanine (viandes, poissons, lait, oeufs) commencé dans les premières semaines de vie (lait spécial) et poursuivi pendant les premières années, permet un bon développement et une croissance normale des enfants atteints.

Le dépistage de cette maladie est fait en France de façon **systématique** depuis 1967 : les plus âgés des malades dépistés sont tous devenus des adultes normaux. Leur scolarité et leur intégration sociale ont été celles des autres enfants.

2. L'hypothyroïdie congénitale (fréquence 1/ 4 000 bébés)

Elle est due à une sécrétion insuffisante d'une hormone, la thyroxine, normalement produite par la glande thyroïde. Elle est indispensable à la croissance et au bon développement cérébral du bébé.

Quand la thyroxine est insuffisamment sécrétée, la glande hypophysaire produit en excès de la TSH. C'est cette TSH qui est dosée par le test de dépistage. Le traitement consiste à administrer de la thyroxine, par voie orale, tous les jours, pendant toute la vie.

Grâce à la mise en place du dépistage depuis 1978, les 4000 bébés hypothyroïdiens dépistés par ce programme ont tous un développement physique et intellectuel normal.

3. L'hyperplasie congénitale des surrénales (fréquence 1/ 16 000 bébés)

Elle est liée à une production anormale des hormones produites par les glandes surrénales. Cela a pour conséquence un défaut de sécrétion de cortisone et, dans un certain nombre de cas, des hormones qui retiennent le sel et l'eau dans l'organisme, ainsi qu'une production excessive des hormones masculinisantes d'où des accidents graves de déshydratation, des anomalies de la croissance staturale et des organes génitaux chez la fille.

Le test de dépistage repose sur le dosage de la 17OHP, marqueur de ces anomalies. Il a été mis en place depuis 1995.

Le traitement par hormones surrénales permet une bonne croissance et un développement normal des enfants atteints. Il doit être poursuivi à vie.

4. La drépanocytose (HbS)

Prélèvement à domicile sur rendez-vous.

Elle est liée à la présence d'une hémoglobine anormale, l'hémoglobine S. Comme d'autres anomalies de l'hémoglobine. La drépanocytose est responsable de crises douloureuses, d'accidents anémiques aigus et d'infections particulièrement graves, surtout avant l'âge de 2 à 3 ans. Le test de dépistage consiste à étudier l'hémoglobine. L'éducation des parents, l'administration régulière d'antibiotiques et les vaccinations contre les infections permettent de prévenir en grande partie les accidents qui ponctuent les premières années de vie des malades.

5. La mucoviscidose(C.F : fréquence 1/ 3 500 bébés)

Elle engendre des troubles nutritionnels et surtout une atteinte pulmonaire progressive. Le diagnostic clinique est difficile et souvent tardif, ce qui est préjudiciable pour le malade.

Un test de dépistage par dosage de la trypsine permet de repérer les nouveau-nés atteints dès les premières semaines de vie. Ce test est fiable, mais son interprétation nécessite parfois une étude du gène de la mucoviscidose par biologie moléculaire. Une prise en charge précoce et rigoureuse permet de réduire notablement la fréquence des manifestations cliniques. Elle assure au malade une meilleure qualité de vie, malgré l'absence d'un traitement spécifique conduisant à la guérison définitive du malade.

Quel intérêt de dépister certaines maladies ?

Les tests de dépistage permettent de détecter certaines maladies qui ne sont pas visibles à la naissance, mais peuvent avoir des conséquences sérieuses chez les enfants atteints et retarder leur développement s'ils ne sont pas traités très rapidement. Sans test de dépistage, l'enfant risque de ne pas être reconnu comme pouvant être malade et traité en temps utile.

Pourquoi un test chez tous les nouveau-nés ?

Rien ne permettant de prévoir un risque particulier, tous les bébés doivent être testés. Les maladies actuellement dépistées sont rares : elles ne touchent qu'un enfant sur plusieurs milliers. La probabilité que votre bébé en soit atteint est donc extrêmement faible. Ces tests ne présentent aucun danger.

Quand sont réalisés ces tests ?

Dans *les trois à quatre jours qui suivent la naissance*, votre enfant aura un prélèvement de sang. L'ensemble des tests est réalisé sur quelques gouttes de sang prélevées par piqûre au talon et recueillies sur une bandelette de papier buvard.

Comment sont pratiqués les tests ?

Les analyses effectuées par le centre de dépistage utilisent des méthodologies classiques appropriées à chaque maladie. Parfois, celles-ci doivent être complétées par une technique de biologie moléculaire ce qui, conformément à la législation française, nécessite de recueillir au préalable le consentement des parents par écrit. C'est le cas pour la mucoviscidose.

Pour plus d'information visitez notre site Web : www.glab.ma

Prélèvement à domicile sur rendez-vous.